

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2024**

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le quinze mars de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 04/03/24
Date d'affichage CR : 19/03/2024

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de conseillers votants : 08
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Etait absent :

Monsieur TOURCHER Hugo.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 15 février 2024 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 15 février 2024.

DATE DOCUMENT	DATE PAIEMENT	OBJET	Société	Montants	Service
08/12/2023	23/02/2024	ALIMENTAIRE	SUPERU	68,55	RECEPTION
31/12/2023	12/03/2024	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	91,4	EXPLOITATION
02/01/2024	23/02/2024	ADHESION 2024	CNVVF	50	EXPLOITATION
10/01/2024	08/03/2024	ECLAIRAGE LED	HEINRICH	336,05	EXPLOITATION
12/01/2024	23/02/2024	ALIMENTAIRE	SUPERU	59,92	RECEPTION
12/01/2024	08/03/2024	ACHAT ORDINATEURS	SIE	3 704,14	EXPLOITATION
12/01/2024	08/03/2024	ANTIVIRUS	SIE	71,98	EXPLOITATION
12/01/2024	12/03/2024	MAINTENANCE	SIE	860,39	EXPLOITATION
13/01/2024	23/02/2024	GALETTES	SUPERU	124,8	RECEPTION
23/01/2024	05/03/2024	FOUR. ANIMALE	FOURRIERE 2ème CHANCE	145	EXPLOITATION
25/01/2024	23/02/2024	ABONNEMENTS	AMF AMR	220	EXPLOITATION
26/01/2024	23/02/2024	FORMATION	COSOLUCE	180	EXPLOITATION
29/01/2024	23/02/2024	ELECTRICITE COMMUNE	UEM	3828,72	ADMINISTRATIF
29/01/2024	12/03/2024	VISITE MEDIC, HEBTING	AGESTRA	97,96	EXPLOITATION
30/01/2024	23/02/2024	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	137,1	BUREAU
02/02/2024	23/02/2024	LOCATION COPIEUR	A4 A3 BUREAUTIQUE	1006,87	BUREAU
02/02/2024	23/02/2024	PROVISION HONORAIRES	SCP CLANCHET	960	ADMINISTRATIF
05/02/2024	23/02/2024	ABONNEMENT JOURNAL	JOURN. DES MAIRES	116	EXPLOITATION
05/02/2024	23/02/2024	OM 3ème QUADRIMESTRE 2023	CCHCPP	376,44	EXPLOITATION
05/02/2024	05/03/2024	GAZ FOYER	GRDF	1331,3	EXPLOITATION
08/02/2024	23/02/2024	PAIES	CCHCPP	62	EXPLOITATION
08/02/2024	08/03/2024	ENCADREMENT	ATELIER BLEU CATHERINE	35	EXPLOITATION
10/02/2024	23/02/2024	CHAUSSURE TRAVAIL	PROTECT HOM	60,04	EXPLOITATION
12/02/2024	20/02/2024	CONTRAT PRO MAIRIE	ORANGE	228,19	BUREAU
19/02/2024	08/03/2024	ANNIVERSAIRE	ATELIER BLEU CATHERINE,	250	EXPLOITATION
20/02/2024	23/02/2024	ECHEANCE 20/02/2024	CAISSE EPARGNE	531,9	EXPLOITATION
20/02/2024	23/02/2024	EMPRUNTS BIODIVERSITE	CAISSE EPARGNE	1864,3	EXPLOITATION
25/02/2024	12/03/2024	ECHEANCE 20/02/2024	CAISSE EPARGNE	531,9	EXPLOITATION
29/02/2024	12/03/2024	ENVOIE RECOMMANDE	LA POSTE	6,71	ADMINISTRATIF
29/02/2024	12/03/2024	LIGNE FOYER	ORANGE	67,44	EXPLOITATION
29/02/2024	12/03/2024	CONTRIBUTION BOIS	ONF AGENT COMPTABLE	27,34	EXPLOITATION
01/03/2024	12/03/2024	FOURNITURES BUREAUX	BUREAU VALLEE	74,97	ADMINISTRATIF
04/03/2024	05/03/2024	REPARATION	PATRICK DEPANNAGE	1006,28	EXPLOITATION
06/03/2024	12/03/2024	ADHESION 2024	AMFAMR	77	EXPLOITATION
06/03/2024	12/03/2024	FOYER FACTURE REGUL	MOSELLANE DES EAUX	197,14	EXPLOITATION

DCM N° 03/2024 : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de la Commune du Comptable Municipal pour 2023.

Le Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur de Vigy n'appelant aucune réserve, ni contestation est adopté à l'unanimité.

DCM N° 04/2024 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023.

Placé sous la présidence de Monsieur Xavier d'ORANGE, Premier Adjoint, le Conseil Municipal entend la présentation des comptes 2023, élaboré par Monsieur Le Maire.

Le Compte Administratif 2023 détaillé ci-dessous est **adopté**, hors la présence de Monsieur le Maire, par :

- **sept voix « pour »**
- **une « abstention »**

Dépenses de Fonctionnement	285 611.07 €
Recettes de Fonctionnement	346 322.24 €
Dépenses d'Investissement	238 067.52 €
Recettes d'Investissement	239 096.18 €

DCM N° 05/2024 : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement **de 164 322.00 €** (cent soixante-quatre mille trois cent vingt-deux euros et zéro centime) ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	60 711.17 €
B) INTEGRATION DE RESULTAT	0
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	103 610.83 €
D) RESULTAT A AFFECTER	164 322.00 €
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (EXÉDENT)	8 805.49 €
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement (Déficit)	- 15 020.79 €
G) BESOIN DE FINANCEMENT	6 215.30 €
H) DECISION D'AFFECTATION	6 215.30 €
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement	
2- Report en fonctionnement R 002	158 106.70 €

DCM N° 06/2024 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux suivants :

- Taux de la taxe foncière bâtie (TFB) : 24.90
- Taux de la taxe foncière non bâtie (TFNB) : 36.00
- Taux de la taxe d'habitation (TH) : 17.80

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de conserver les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.90
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.00
- taxe d'habitation : 17.80

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DCM N° 07/2024 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024.

Après consultation des acteurs concernés (Commission des finances, Monsieur le Conseiller financier de la DDFIP 57 pour la CCHCPP) ; sur la proposition de Monsieur Le Maire et la présentation du budget par Monsieur Xavier D'ORANGE, Premier Adjoint ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

ADOpte le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement à **498 981.70 €**
(quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-un euros et soixante-dix centimes)
- Recettes et Dépenses d'Investissement à **245 212.80 €**
(deux cent quarante-cinq mille deux cent-douze euros et quatre-vingt centimes).

Et

DECIDE : dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue par l'instruction comptable et budgétaire M57, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM N° 08/2024 : DEPENSES FETES, CEREMONIES ET RECEPTION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte **623** « Fêtes et cérémonies et Réceptions », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge au compte 623, l'ensemble des dépenses liées à des cérémonies locales ou nationales, aux frais de réception et aux cadeaux relatifs aux événements suivants :

- Les frais liés : « aux cérémonies du souvenir »
- Les frais d'annonce et de publicité liés à ces événements
- Cérémonie des vœux de la municipalité

- Les inaugurations
- Les manifestations culturelles
- La fête de fin d'année
- Repas et coffrets cadeaux pour les aînés du village, dans la limite de 90€ par repas et par personne
- Repas, vins d'honneur à l'occasion de réunions diverses ou de manifestations locales, comme par exemple :
« L'accueil des motards de l'opération : Une Rose, Un Espoir »
- Indemnisation aux personnes ayant rendu des services à la Collectivité dans la limite de 100€ par prestation
- Présents offerts à l'occasion de divers événements familiaux tels que :
« Anniversaire des 90 ans ; Anniversaire de mariage des 50 et 60 ans » ; dans la limite de 350€ par événement
- Cadeaux pour les lauréats de concours organisés par la commune, dans la limite de 50€ par personne et par événement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

L'Affectation les dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 « Fêtes, cérémonies et Réceptions » dans la limite des crédits inscrits au budget.

DCM N° 09/2024 : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE – NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGÂTS DE GIBIER ROUGE HORS SANGLIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Le bail de la chasse communale a été reconduit par la procédure dite de gré à gré au profit de Monsieur Daniel LANG, pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033. La convention de gré à gré a été signée le 31 octobre 2023 entre Monsieur Daniel LANG et la commune de Servigny-les-Sainte-Barbe.

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.429-8 du Code de l'Environnement, il convient de nommer un estimateur de dégâts de gibier rouge hors sanglier. Cet estimateur est nommé après accord entre le conseil municipal et le locataire de la chasse communale. Il est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Après échange, Monsieur Maurice COLLIN, agriculteur retraité sur la commune de Noisseville, demeurant au 9, rue Principale à Noisseville, accepte d'être désigné à cette fonction. L'adjudicataire du lot communal, Daniel LANG, est d'accord pour la nomination de Monsieur COLLIN Maurice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de nommer Monsieur Maurice COLLIN, demeurant 9 rue Principale à Noisseville, estimateur de dégâts de gibier rouge hors sanglier pour la période de location du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Divers :

a) Droit de préemption :

Dans le cadre de la vente du parcellaire, rue de la Corvée, le droit de préemption ne sera pas utilisé selon l'avis de la Commission de l'Urbanisme.

b) Suivi dossier Biodiversité, réouverture ruisseau et ruissellement :

La phase deux des travaux pour ce dossier a débuté le 20 novembre 2023 avec la plantation des arbres et arbustes, en bordure de ruisseau et au niveau d'une haie en bordure de chemin. En raison des conditions climatiques très défavorables la plantation de la seconde haie a été effectuée le mardi 6 février 2024. Les travaux de réalisation du chemin piétonnier seront réalisés fin du 1^{er} trimestre 2024.

c) Révision du PLU :

Quinze réunions ont eu lieu avec le bureau d'études ADT en charge de cette révision :

- 1^{ère} réunion : pour le lancement ;
- 2^{ème} réunion : sur l'avancée de la zone 1AU, les dents creuses, la consommation des espaces entre 2011/2021, les projets, les problèmes du règlement et un tour du village ;
- 3^{ème} réunion : concertation avec le monde agricole ;
- 4^{ème} réunion : présentation du Diagnostic.

- 5^{ème} réunion : PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- 6^{ème} réunion : zonage et Règlement
- 7^{ème} réunion : règlement
- 8^{ème} réunion : Analyse des OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 9^{ème} réunion : concertation avec les PPA dont la DDT et le SCOTAM
- 10^{ème} réunion : Etude du règlement et zonage
- 11^{ème} réunion : Etude du Règlement
- 12^{ème} réunion : Zonage et règlement
- 13^{ème} réunion : zonage et règlement
- 14^{ème} réunion : PADD – finalisation règlement.
- 15^{ème} réunion : Règlement, PADD, OAP,
- 16^{ème} réunion : 1^{ère} rencontre publique effectuée le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00 au foyer socio culturel

d) Autres

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et zéro minute et arrêtée à sept délibérations, de la n° 03 à la n° 09/2024.

**Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 19 mars 2024.**

Joël SIMON, Maire